

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030172 – MDE 16/006/2003

Informations complémentaires sur l'AU 58/03 (MDE 16/002/2003 du 26 février 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES D'EXPULSION ET D'ARRESTATION/ CRAINTES DE MAUVAIS TRAITEMENTS

JORDANIE

Ibrahim Hamdi Atia Mursi (h), 32 ans

Londres, le 13 mars 2003

Amnesty International a appris qu'Ibrahim Hamdi Atia Mursi ne risquait plus d'être expulsé en Égypte. Selon les informations recueillies, il est toujours détenu en Jordanie en attendant sa réinstallation, mais il n'y a pas lieu de craindre qu'il soit soumis à des mauvais traitements.

Ibrahim Hamdi Atia Mursi, un citoyen égyptien qui réside en Jordanie depuis sept ans, a été arrêté le 20 février 2003 par des membres du Département des renseignements généraux (DRG). Cette interpellation est manifestement liée aux activités qu'il a menées en vue de créer un nouveau groupe d'Amnesty International en Jordanie.

Amnesty International continuera à suivre Ibrahim Hamdi Atia Mursi.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes pour le moment.

Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de cet homme.

La version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.

La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents

Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org